

Mag Centre, 21 juin 2016

Prison d'Orléans-Saran : « des mesures prises pour la réfection des dégâts »

mardi, 21 juin 2016



Le garde des Sceaux, Jean-Jacques Urvoas a adressé une lettre à Jean-Pierre Sueur, sénateur PS du Loiret, qui dès le 2 juin lui avait écrit pour lui réclamer une enquête sur les études préalables à la construction du centre pénitentiaire et quelles dispositions il comptait prendre à la suite de l'évacuation due aux inondations.



« S'agissant des études préalables menées en 2009 pour le choix du site, il n'y avait aucune alerte sur l'inondabilité du terrain. L'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) a réalisé toutes les études requises pour la réalisation du projet et strictement suivi les prescriptions de l'Etat. En particulier, le dossier « loi sur l'eau » relatif au projet de construction a été déclaré auprès du préfet du Loiret et de la direction départementale des territoires du Loiret. Il détaillait les ouvrages de gestion des eaux pluviales prévus et les hypothèses retenues pour leur dimensionnement. Son instruction n'a pas appelé de préconisation supplémentaire et de la part des services de l'Etat.

Toutefois, à la lumière des observations sur site en phase chantier, des hypothèses plus contraignantes ont été prises en compte pour dimensionner les ouvrages à réaliser pour la gestion des eaux pluviales. Le fossé périmétrique servant d'ouvrage de stockage des eaux de pluie a été ainsi redimensionné pour passer de 3 370 m³ à 6 500 m³. Ce bassin permet de stocker le volume précipité lors de deux pluies décennales ou une pluie centennale, soit 66 mm de précipitations cumulées.